

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Canada

SUBVENTIONS DE PARTENARIAT – PREMIÈRE ÉTAPE

LE 15 OCTOBRE 2026

PDF DISPONIBLE

PLAN

- Caractéristiques principales
- Equité, diversité et inclusion
- Processus de demande
- Processus d’évaluation
- Conseils
- Vos questions

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SUBVENTIONS DE PARTENARIAT

LES SUBVENTIONS DE PARTENARIAT

Subventions d'engagement partenarial	Subventions de développement de partenariat	Subventions de partenariat
Valeur : De 10 000 $ à 50 000 $ **Durée :** 1 an **Principales caractéristiques :** • Partenariat officiel avec un seul organisme du secteur public, privé ou sans but lucratif • Processus de sélection en une seule étape **Prochaines dates limites :** 15 déc, 15 mars , 15 juin, et 15 sept (à confirmer) **Questions:** subventionsdengagementpartenarial@sshrc-crsh.gc.ca	**Valeur :** De 75 000 $ à 250 000 $ **Durée :** 1 à 3 ans **Principales caractéristiques :** • Partenariat officiel • Processus de sélection en une seule étape **Prochaine date limite :** 16 novembre 2026 **Questions:** subventionsdepartenariat@sshrc-crsh.gc.ca	**Valeur :** De 500 000 $ à 2,5 M $ **Durée :** 4 à 7 ans **Principales caractéristiques :** • Partenariat officiel • Processus de sélection en deux étapes (deuxième étape sur invitation seulement) • Minimum de 35% en contributions **Prochaine date limite :** 10 février 2027 **Questions:** subventionsdepartenariat@sshrc-crsh.gc.ca

CHRONOLOGIE DU CONCOURS

10 février 2027	Étape 1: Date limite
juin 2027	Étape 1: Résultats
29 octobre 2027	Étape 2: Date limite
mai 2028	Étape 2: Résultats

RECHERCHE AUTOCHTONE

- Le CRSH s'est engagé à soutenir et à promouvoir la recherche menée **par et avec** les peuples autochtones
- Une définition de la recherche autochtone
- Quand elles et ils mènent des travaux de recherche autochtone, les chercheures et chercheurs doivent s'engager à entretenir des relations respectueuses avec les peuples et les communautés autochtones
  - Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone
  - Le chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada de l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains

EQUITÉ, DIVERSITÉ, ET INCLUSION

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (EDI)

- Énoncé des trois organismes sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI)
- Plan d'action des trois organismes pour l'EDI (2018-2025)
- Guide du CRSH pour aborder les considérations liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans les demandes de subvention de partenariat
- Les subventions de partenariats comprennent des exigences et des critères d'évaluation en matière d'EDI
- Les candidates et candidats doivent tenir compte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans **les pratiques de recherche** et dans **la conception de la recherche.**

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (EDI)

- **Tenir compte de l'EDI dans les pratiques de recherche consiste à :** promouvoir la diversité dans la composition de l'équipe et le recrutement des stagiaires; favoriser un environnement de travail de recherche équitable, inclusif et accessible pour les membres de l'équipe et les stagiaires; souligner la diversité et l'équité dans le mentorat, la formation et l'accès aux possibilités de développement.
- **Tenir compte de l'EDI dans la conception de la recherche consiste à :** concevoir la recherche de manière à ce qu'elle tienne compte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion par le biais d'approches telles que l'intersectionnalité, l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), les approches antiracistes, la collecte de données désagrégées et l'analyse axée sur la diversité et les facteurs identitaires tels que l'âge, la culture, le handicap, l'éducation, l'origine ethnique, l'expression de genre, l'identité de genre, le statut d'immigrant ou de nouvel arrivant, l'identité autochtone, la langue, la neurodiversité, la qualité ou les responsabilité de parent, le lieu d'origine, la religion, la race, l'orientation sexuelle et la situation socioéconomique.
- Voir l'annexe B du Guide du CRSH pour aborder les considérations liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans les demandes de subvention de partenariat.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (EDI)

- **Remarque sur le plan en matière d'équité, de diversité et d'inclusion**
  - Les candidates et candidats doivent identifier les pratiques concrètes qui seront employées pour garantir que l'équité, la diversité et l'inclusion sont prises en compte de manière intentionnelle et proactive dans la composition de l'équipe et le recrutement de ses membres. Il ne suffit pas de dire que l'équipe est déjà complète ou diversifiée. Les candidats doivent clairement démontrer que l'équité, la diversité et l'inclusion ont été prises en compte dans la composition de l'équipe et continueront de l'être si la composition de l'équipe change au cours de la période de subvention.
- **Remarque sur la confidentialité et la vie privée**
  - Les candidates et candidats doivent protéger la vie privée et la confidentialité des membres de l'équipe et des stagiaires. La façon dont une personne s'identifie est considérée comme une information personnelle et confidentielle. Si les renseignements faisant l'objet d'une déclaration volontaire (p. ex. genre, identité autochtone, handicap ou origine raciale) sont pertinents dans le cadre du projet de recherche, vous pouvez les inclure dans la section *Description de l'équipe*, **mais uniquement avec le consentement des membres concernés**. Sinon, les renseignements identifiant un membre de l'équipe ne doivent pas figurer dans la demande.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (EDI)

- **NOUVEAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LES SUBVENTIONS DE PARTENARIAT**
- **Défi – objectif et importance de la recherche:**
  - Pertinence des considérations liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans la conception de la recherche, le cas échéant (p. ex. questions, méthodes, cadre théorique, revue de la littérature, analyse et interprétation, activités de mobilisation des connaissances)
  - Qualité de la formation et du mentorat qui seront offerts aux étudiantes et étudiants, aux chercheures et chercheurs émergents et à d'autres personnes hautement qualifiées ainsi que des occasions qu'ils auront de contribuer à l'activité de recherche et qualité des considérations liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans les plans visant le recrutement, la formation et le mentorat
- **Faisabilité – plan visant l'atteinte de l'excellence:**
  - Qualité du plan en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour promouvoir une équipe diversifiée, un environnement de travail inclusif et des occasions équitables dans le cadre du partenariat

LANGUES OFFICIELLES

- Le CRSH est responsable d'assurer le traitement équitable de toutes les demandes présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles. Pour ce faire, il appuie les langues officielles et les communautés de langue officielle en situation minoritaire en s'assurant que:
  - les demandes peuvent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles;
  - les agents de programme offrent des services à la communauté des chercheurs dans la langue de leur choix;
  - le processus de sélection comporte une représentation équilibrée des deux communautés de langue officielle;
  - l'évaluation du mérite peut se faire dans les deux langues.
  - Au cours des 10 dernières années, les taux de réussite en français et en anglais sont demeurés relativement stables, avec certaines variations selon les programmes.

PROCESSUS DE DEMANDE

CHOIX DU PROGRAMME

- Deux volets
  - Programme de partenariats de recherche
  - Programme de formation en recherche et de perfectionnement des compétences (Talent)
    - étudiantes et étudiants inscrits dans un programme de formation dans un établissement post-secondaire et des chercheuses et chercheurs de niveau postdoctoral
    - Majorité des fonds dédiée à la formation en recherche des étudiantes et étudiants et des chercheuses et chercheurs de niveau postdoctoral (environ 75%)
- Partenariats existants

RECHERCHE-CRÉATION

- Définition de la recherche-création
- Approche de recherche combinant des pratiques de création et de recherche universitaire
- Inclure pièce jointe avec lien vers exemples de travaux de création
- Lignes directrices sur les documents d'appui liés à la recherche-création

PARTICIPANTS ET PARTENAIRES

- Participants (individus)
  - Directeur(trice) de projet
  - Co-directeur(trice)
  - Cocandidats
  - Collaborateurs
- Partenaires (organismes)
  - Établissement d'accueil
  - Organismes partenaires
  - Autres contributeurs

PARTICIPATION ADMISSIBLE AUX SUBVENTIONS DE PARTENARIAT

Le CRSH a des catégories et des critères d'admissibilité liés à l'utilisation des fonds.

- **Membres de l'équipe de recherche**
  - **Directeur de projet :** doit être affilié à l'établissement d'accueil
  - **Co-directeur :** admissible s'il provient d'établissements d'enseignement postsecondaires canadiens ou d'autres établissements canadiens tel que des organismes sans but lucratif, des fondations philanthropiques, des groupes de réflexion, des administrations municipales et des gouvernements provinciaux ou territoriaux; et des établissements postsecondaires internationaux.
  - **Cocandidat :** mêmes règles d'admissibilité que codirecteur
  - **Note:** Les CV des codirecteurs et des cocandidats non admissibles peuvent être retirés avant l'évaluation de la demande, et le statut du participant peut être changé en collaborateur.
  - **Collaborateur :** toute personne qui apporte une contribution importante au projet est admissible, y compris les personnes qui ne sont pas admissibles à titre de cocandidats (p. ex. participants du secteur privé à but lucratif, du gouvernement fédéral, chercheurs indépendants).
- **Organismes en partenariat**
  - **Établissement d'accueil :** un établissement d'enseignement postsecondaire ou un organisme sans but lucratif admissible auprès du CRSH.
  - **Organisme partenaire :** un organisme canadien ou international qui contribue au partenariat.

MODULES POUR CANDIDAT & DIRECTEUR DE PROJET

- Engagement de l'organisme d'accueil (EDI)
- Renseignements sur l’organisme (le cas échéant)
- Financement antérieur (le cas échéant)
- Exclusion d'évaluateurs potentiels (le cas échéant)
- Contributions à la recherche et expérience pertinente
- Interruptions de carrière et circonstances spéciales
- Politique sur la RTSAP

MODULES DU PROJET

- Détail des activités
- Résumé
- But et description du projet (EDI)
  - Préciser l'originalité et l'importance; présenter l'approche théorique et méthodologique; revue de la littérature; formation et mentorat; l'impact possible du projet
  - Démontrer pertinence de la durée; l'appui de l'établissement d'acceuil; gouvernance; plans de mobilisation des connaissances
- Matériel d'appui à la recherche-création (le cas échéant)
- Liste des références (**mettez en gras** toutes les références aux publications des membres de l'équipe)
- Évaluateurs suggérés

MODULES POUR LES PARTICIPANTS & ORGANISMES PARTENAIRES

- Codirecteur(s)
  - CV
  - Contributions à la recherche et expérience pertinente
  - Interruptions de carrière et circonstances spéciales
- Participants (cocandidats et collaborateurs)
  - Pas de CV
  - Participants doivent avoir un compte des formulaires en ligne du CRSH pour accepter l'invitation
- Description de l'équipe
- Organismes partenaires invites
  - Invitation en ligne
  - Lettres d'appui

MODULES DU PARTENARIAT

- Organismes partenaires potentiels et contributeurs
- Plan de contributions
  - Présenter votre plan visant à obtenir des contributions en espèces ou en nature
  - À la deuxième étape du concours, les candidats doivent démontrer qu'ils obtiendront, en plus du budget sollicité auprès du CRSH, un minimum de 35 p. 100 en ressources additionnelles provenant de sources autres que le CRSH pendant la durée de la subvention

MODULES DU BUDGET

- Subvention demandée au CRSH (estimation pour l'ensemble du projet)
  - Jusqu'à 30,000 $ pour l'étape 1 – pour préparer la demande de la deuxième étape
  - Estimation pour l'ensemble du projet (4 à 7 ans)
- Justification du budget (seulement pour les fonds de l'étape 1)
  - Pas de justification requise pour l'estimation
- Autres sources de financement
  - directeur de projet énumère les contributions à l'étape 1

PROCESSUS D’ÉVALUATION DU MÉRITE

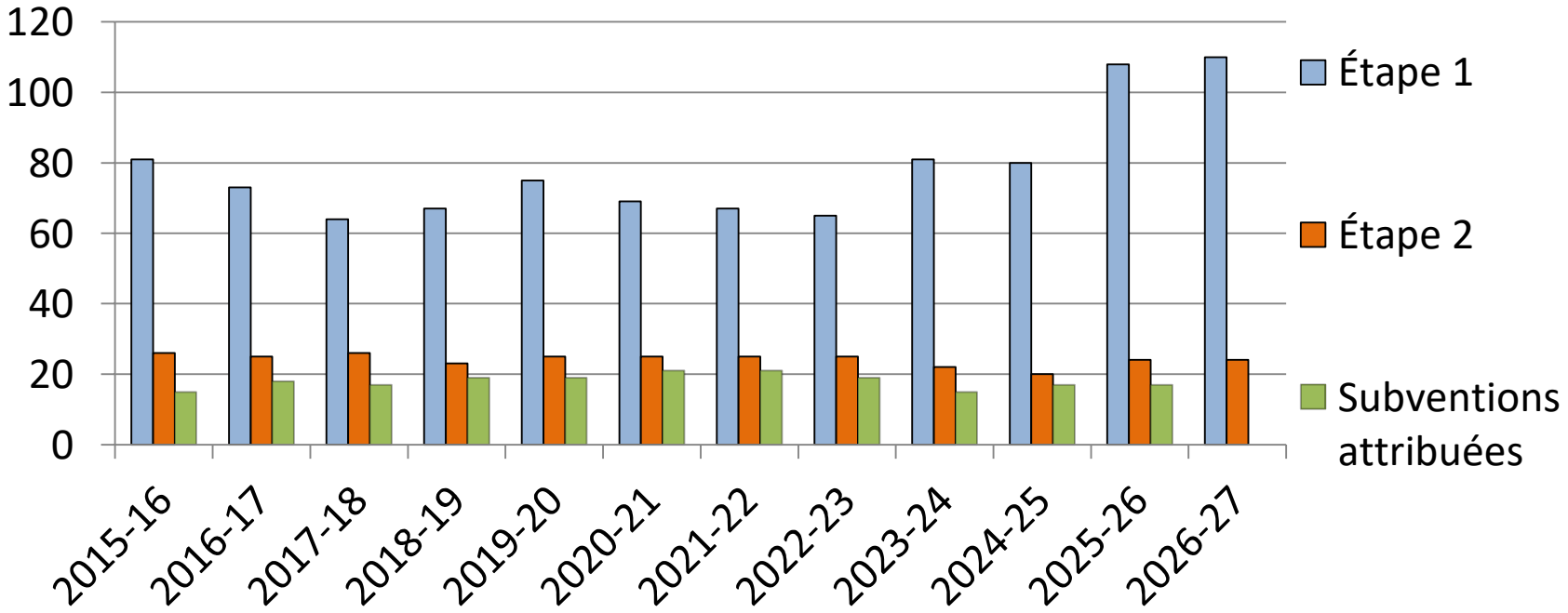
CRITÈRES D'ÉVALUATION

- **Défi :** Objectif et importance de la recherche (40 p. 100)
- **Faisabilité :** Plan visant l'atteinte de l'excellence (30 p. 100)
- **Capacité :** Potentiel de réussite (30 p. 100)

PROCESSUS D'ÉVALUATION

- Première étape
  - Comité multdisciplinaire et multisectoriel
- Deuxième étape
  - Examen par un groupe des spécialistes
  - Réponse écrite
  - Comité multidisciplinaire et multisectoriel

STATISTIQUES



RÉTROACTION FOURNIE

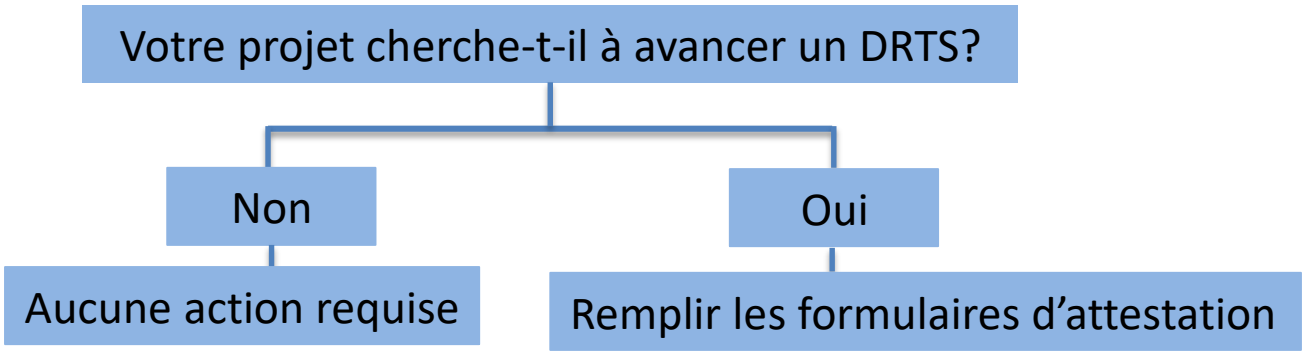
Notes	✓ Oui
Descripteurs	✓ Oui
Commentaires additionnels	✓ Oui, le cas échéant
Sextile	✓ Oui
Classement	✓ Oui, le cas échéant
Rapports externes	✗ Non

GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE

- Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche
- Plans de gestion des données (PGD)
  - Subventions partenariat – Étape 2
  - Alliance de recherche numérique du Canada Assistant PGD
  - Guide de préparation d'un plan de gestion des données

POLITIQUE SUR LA RTSAP

- La Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes (RTSAP) s'appuie sur deux listes : des domaines de recherche en technologies sensibles (DRTS) et des organisations de recherche nommées (ORN).
- Pour plus d'informations : Orientations des trois organismes concernant la Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes



LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE POUR LES PARTENARIATS DE RECHERCHE *NOUVEAU*

- Les Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche s'appliquent aux **Subventions de partenariat – Deuxième étape**.
- Toute demande impliquant la participation d'au moins un organisme partenaire du secteur privé doit être accompagnée d'un Formulaire d'évaluation des risques afin d'identifier les risques et proposer les mesures d'atténuation associés à la **nature des travaux de recherche** et à leurs **partenaires du secteur privé**.

Connaissez votre recherche:	**Connaissez votre partenaire:**
Si votre recherche : ✓ Peut être à **double usage** (militaire et civil) ✓ Peut faire progresser un domaine de recherche sensible comme les minéraux critiques ou utilise des données sensibles et/ou ✓ Pourrait renforcer les capacités militaires ou de défense d'un état étranger et nuire aux intérêts du Canada	Si votre organisme partenaire et susceptible de: ✓ Transférer à un gouvernement étranger, à des militaires ou à d'autres acteurs qui pourraient nuire aux intérêts du Canada en matière de sécurité nationale ; ✓ Manquer d'**autonomie** et d'**indépendance** qui sont la base d'une recherche ouverte et transparente
Dans ce cas, votre **recherche** peut être à risque	Dans ce cas, votre **partenaire** pourrait présenter un risque

CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES

- Évaluer si votre partenariat est prêt et si les participants et les partenaires clés sont prêts à être impliqués
- Appuyer les membres de l'équipe et les partenaires dans le processus d'invitation en ligne (au besoin).
- Répondre à chacun des sous-critères d'évaluation.
- Les indicateurs de progrès doivent être spécifiques, clairement présentés et liés aux objectifs de la demande.
- S'assurer que le format de votre document est correctement présenté afin de faciliter sa lecture par les évaluateurs.
- Avoir à l'esprit vos publics en rédigeant votre demande.
- Mettre les publications des membres de l'équipe en **caractères gras** dans la liste de références
- Relire le PDF de votre demande afin d'éviter les fautes de frappe et réviser-la avant de la soumettre à votre bureau de la recherche.

CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES : EDI

- Soyez spécifique et concret
- Réfléchir aux défis passes de l'EDI dans les projets
- Développer un plan d'EDI qui prend en compte la diversité géographique
- Champions de l'EDI
- Tenir compte de la publication, de la diffusion des connaissances et des ressources financières
- Intégrer l'EDI dans toute la demande

CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES : TROUSSE À OUTILS

- Trousse à outils pour les partenariats a récemment été mis à jour avec des ressources et des conseils des précédents directeur(trice)s et coordinateurs(trices) de projets de subventions de partenariat
- La trousse à outils comprend :
  - des conseils pour les candidats
  - conseils pour la gestion des partenariats
  - des ressources telles que des pages web, des documents, des outils, des rapports, des bulletins, des vidéos
  - foire aux questions
  - de brèves vidéos avec des directeur(trice)s de projets

RESSOURCES

- Description de l'occasion de financement
  - Subventions de Partenariat – Première étape
- Demande
  - Formulaire en ligne
  - Instructions
- Politiques et lignes directrices
  - Règlements régissant les demandes de subvention
  - Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone
  - Guide du CRSH pour aborder les considerations liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion sand les demandes de subvention de partenariat
  - Lignes directrices sur les initiatives de formation en recherche en partenariat
  - Lignes directrices liées à une formation en recherche efficace
  - Lignes directrices pour une mobilization des connaissances efficace
- Budget
  - Guide d'administration financière des trois organismes
  - Lignes directrices pour les contributions en espèces ou en nature

INFORMATION CONTACT

- Soutien du programme : subventionsdepartenariat@sshrc-crsh.gc.ca
- Soutien technique : webgrant@sshrc-crsh.gc.ca

QUESTIONS?

- Répondre aux questions du clavardage